



Le mot du Maire

Cellettoises, Cellettois,
Et voilà, l'automne est engagé, notre pays a un gouvernement. Sur la commune, l'été a été riche en évènements qui ont tous connu un immense succès populaire avec, en point d'orgue, la randonnée qui a réuni encore cette année plus de 350 marcheurs. Ces manifestations ont été comme chaque année conduite de main de main de maître par les bénévoles des différentes associations, qu'ils en soient tous remerciés et complimentés.

Au cours de cet été, du fait d'une végétation particulièrement luxuriante, notre agent Benoît a eu fort à faire pour entretenir les bas-côtés des routes, les abords du cimetière et les chemins de randonnée. De même les fortes précipitations ont provoqué des dégâts dont certains vont faire l'objet de réparations dans les jours prochains. Nous avons réalisés certains travaux, tels que l'intervention d'Evolis pour réparer les chaussées des routes du Grand Bois et des Betouilles, le goudronnage de l'allée centrale et des allées latérales et la pose de graville par des bénévoles, au cimetière. Pour ce dernier, cet investissement humain et financier sera mis à mal si les propriétaires de concessions, domaine privé, ne les entretiennent pas.

Nous débutons les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments de l'ancienne école. Ces derniers travaux sont pris en charge à 80 % par le Fonds Vert. Il est important de pouvoir bénéficier de soutiens de l'État car notre collectivité souffre de pertes de recettes depuis de nombreuses années.

Nos investissements sont limités compte tenu que nous faisons très attention à l'utilisation de l'argent public pour tenir notre promesse électorale de ne pas augmenter les impôts, alors que les dépenses de fonctionnement ne cessent de grimper.

Cependant, lorsque vous avez reçu votre feuille d'impôts, vous vous êtes aperçus que votre impôt augmentait et vous avez peut-être pensé que les collectivités en étaient à l'origine. Et bien non, il s'agit en réalité de la résultante de la valeur de votre habitation estimée par les services de l'Etat qui augmente (une augmentation de +3.9% a été appliquée à tous).

Cet été a aussi été marqué par des larcins et vols, des actes très désagréables et qui outre les dommages générés, perturbent la sérénité de la collectivité.

Certains d'entre vous ont été privés de téléphone pendant plus d'un mois. Des dysfonctionnements liés à des ruptures de câbles très bas et vulnérables malgré les précautions prises par les agriculteurs pour sortir les récoltes de leurs champs mais aussi par des haies non entretenues. Orange a réparé, tardivement peut-être, mais gratuitement. Il n'en sera pas de même en cas de détérioration du câble de la fibre. La réparation sera, certes, plus rapide, mais à la charge du responsable. Je me dois d'attirer votre attention sur le besoin d'entretenir les haies à la verticale des propriétés et procéder à l'enlèvement des branches et arbres morts.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne et notamment aux plus jeunes une bonne année scolaire

Camille CARCAT

Eau, les compteurs deviennent communicants

Dans l'INFOS 15, je vous avais présenté le dispositif de radio relève qui consiste en un équipement communicant, placé sur le compteur d'eau et qui pour vous, permet :

- de ne plus être dérangé par les relèves à domicile,
- de connaître votre consommation de façon détaillée et son évolution,
- d'être facturé pour sa consommation réelle
- de détecter et réparer les fuites rapidement
- de mieux comprendre les écarts de consommation
- de réaliser des économies d'eau.



Quand les travaux seront-ils réalisés ?

Les travaux sont prévus en **octobre novembre**.

Nous en profiterons pour changer tous les compteurs âgés de plus de quatre ans.

Nous vous adresserons par mail ou courrier les dates d'intervention.

Si votre compteur est à l'extérieur, accessible sans votre présence, l'installation ne vous créera aucun dérangement.

Si votre compteur est à l'intérieur, vous devrez être présent ou confier les clés à un voisin.

Les compteurs qui ne pourront être équipés ne seront plus alimentés (arrivée d'eau fermée).

Au 1^{er} janvier 2025, le syndicat Nord Creuse gèrera l'eau potable

Pourquoi la commune n'aura plus la gestion de l'eau ?

Dans l'INFOS N°12, je vous avais informé que la loi NOTRe du 07 août 2015, en cours d'application va modifier au plus tard au 1er janvier 2026 la compétence de la gestion de l'eau en plaçant celle-ci au niveau de la communauté de communes.

Notre communauté de commune des Portes de la Creuse en Marche a financé un audit pour la mise en place dans les meilleures conditions de cette gestion.

Pour bénéficier du plan de résilience Eau 2023-2024 du bassin Loire-Bretagne et bénéficier des financements du 11e programme d'interventions de l'agence pour rendre les territoires du bassin Loire-Bretagne plus résilients au manque d'eau, la communauté de commune a signé le plan de résilience et prend la compétence eau au 1^{er} janvier 2025.



Que devient l'unité de gestion de la Cellette.

A ce jour, quatre unités de production d'eau vont se réunir au 1^{er} janvier pour créer le Syndicat Nord Creuse : le SIAEP des Moutiers, La Cellette, Mortoux et le SIAEP Linard Malval Chéniers.

Ce syndicat devra être opérationnel au 1^{er} janvier 2025. Le syndicat pourra bénéficier du plan de résilience mis en place par l'Agence de l'eau pour tous les gros travaux, à l'exemple de l'interconnexion, du renouvellement des réseaux.

Cela changera quoi pour vous ?

Le service sera toujours assuré.

Nous travaillons actuellement à l'organisation administrative et technique de ce futur syndicat d'eau potable.

Nous vous communiquerons pour le 1^{er} janvier 2025 les informations nécessaires pour toutes interventions dont vous auriez besoin (fuite, fermeture de réseau ,)

Rénovation énergétique du bâtiment « ECOLE »

Les travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment font suite à l'audit énergétique de 2021, qui avait attribué au bâtiment de la mairie l'étiquette F.

Suite à cet audit, et aux propositions faites pour améliorer les performances énergétiques, en collaboration avec les techniciens du SDEC, il a été établi des priorités. Nous avons procédé à l'isolation des plafonds au dessus du logement situé dans le bâtiment de la mairie et des salles mises à disposition des chasseurs et de l'entente sportive.

L'étude pour un réseau de chaleur menée en fin 2022, débouche sur la faisabilité d'un réseau de chaleur utilisant la géothermie. Pour l'ensemble des bâtiments situés autour de la place du 8 mai. L'APS a été réalisé en début 2023 et la demande de financement est en cours pour une réalisation en 2025.

Le bâtiment de la mairie, classé en F, du fait de son éloignement de la place du 8 mai ne permet pas à ce dernier de bénéficier du réseau de chaleur. Mais il était prioritaire compte tenu de son utilisation. Ce qui explique la démarche d'isolation de l'enveloppe intérieure (impossibilité de mettre en place une isolation extérieure compte tenu de la présence dans le bourg d'une église inscrite aux Monuments Historiques) et du recours au photovoltaïsme pour une production énergétique en autoconsommation, l'utilisation de ce bâtiment étant essentiellement en journée (accord de l'ABF pour installation des panneaux).

La FIBRE à la CELLETTE

Depuis le 24 septembre, tous les habitants de la Cellette ont accès au réseau public de la fibre. Une réunion publique d'information s'est tenue le 10 septembre dernier en présence du Directeur de DORSAL et du technicien de NATH D.

Si ce n'est déjà fait vous pouvez prendre contact avec l'un des opérateurs suivants pour profiter des atouts de cette technologie :

Pour toute information :
tel : 0806806006
ou site : <https://nathd.fr/>



En quoi consistent les travaux ?

Les travaux concernent :

- la mairie avec remplacement de la porte et des fenêtres, la mise en place de plafonds isolés, la reprise de l'étanchéité du mur extérieur et l'éclairage avec l'installation de leds et de radiateurs électriques pilotés.
- la salle dite du « foot » qui deviendra une salle pour les associations et qui va bénéficier d'une isolation intérieure et de la reprise de l'installation électrique avec leds et radiateurs électriques pilotés,
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur le préau, en autoconsommation pour alimenter le bâtiment.

Quand débiteront les travaux ?

Les travaux débiteront le 21 octobre et s'étaleront sur 3 mois. Pendant cette période, le mairie restera ouverte, son secrétariat sera installé dans la salle du conseil municipal.

Quel coût pour ces travaux ?

Ces travaux ont fait l'objet d'un marché public pour un montant de 63 921€ Ht subventionné à 80 % par l'État sur les Fonds Vert.



A noter

DRIVE Fermier

FAITES vos COURSES
auprès des producteurs locaux

C'est simple,

1- allez sur internet, le site :

[je me regale local.com](http://je.me.regale.local.com)

2- faites votre choix parmi tous les produits proposés

3- venez récupérer vos courses le samedi matin place du 8 mai au bourg de La CELLETTE



Commandez avant mardi 24h

Récupérez votre commande samedi à la Cellette de 9h30 à 10h30

Elections Chambre Agriculture

Vote par correspondance ou par voie électronique jusqu'au 31 janvier 2025

Vie associative

Club de la Garenne

20 octobre : Loto du club

01 décembre : repas

Entente sportive :

02 novembre : aligot-saucisse

Le Panier du Poucet :

14 décembre : marché de Noël

21 décembre : repas communal des aînés

~~ORDURES MENAGERES~~



Les poubelles de la place du 8 mai ne sont pas destinées à recevoir des ordures ménagères.

LA CELLETTE (23)
PROGRAMME 2024

MARCHÉ DE PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX



12 octobre

La ronde des cucurbitacées



14 décembre

Marché de Noël (toute la journée)



le 15 août 2025, hommage, sur le site du crash du B17 Diplomat, aux forces alliées aériennes américaines et britanniques qui à partir de 1943 ont procédé par des bombardements en Allemagne à la destruction progressive de l'armée allemande, de l'industrie et du système économique

Mairie de la CELLETTE - 8, rue de la Cascade - 23350 La CELLETTE

Tél. : 05 55 80 62 97 mail : mairielacellette@orange.fr

Site : la-cellette-23.fr

Page facebook : <https://www.facebook.com/mairie.delacellette>